



## TRAITEMENTS D'ORTHODONTIE



### **Mutualité Neutre du Hainaut**

Avenue de Waterloo, 23 - 6000 CHARLEROI  
Tél. 071 20 52 11 - Fax 071 32 87 98  
contact@mut216.be - [www.mut216.be](http://www.mut216.be)



### **Mutualité Neutre de la Santé**

Rue de Chestret 4-6 - 4000 Liège  
Tél. 04 254 58 11 - Fax 04 254 54 39  
coordination@mut226.be - [www.mut226.be](http://www.mut226.be)



**Souriez !**

La Mutualité Neutre  
rembourse **jusqu'à 750€ !**

# Remboursement sur les traitements d'orthodontie

**Aujourd'hui votre enfant croque la vie à pleines dents.** Il possède comme tout le monde un capital dentaire, mais cela lui importe peu pour le moment. Par contre, nous, les adultes, savons combien ce capital est important.



## À la Mutualité Neutre, on est assuré jusqu'aux dents !

Tous les affiliés en règle de cotisation à l'assurance complémentaire peuvent bénéficier d'une intervention supplémentaire à celle de l'assurance obligatoire pour autant que l'accord de traitement soit donné par le médecin-conseil avant l'âge légal fixé par l'assurance obligatoire c'est-à-dire avant le 15<sup>ème</sup> anniversaire.

L'indemnité complémentirement octroyée par votre Mutualité peut atteindre **€ 750** payable comme suit :

€ 150 lors du placement de l'appareil

€ 150 après 6 séances

€ 150 après 12 séances

€ 150 après 30 séances

€ 150 après 36 séances

## Important

Un traitement terminé avant la 6<sup>ème</sup> séance ne donne lieu qu'à une seule intervention de **€ 150** (placement de l'appareil).

Sans accord du médecin-conseil, quel que soit votre âge, une intervention unique de **€ 150** est accordée après 6 séances de traitement pour tous les bénéficiaires sur la base de justificatifs.



Croquez la vie à pleines dents !

Cet aperçu n'a qu'une valeur informative. Pour une description précise des droits et conditions, seuls les statuts de la Mutualité Neutre sont valables, documents que vous pouvez obtenir sur simple demande.

## Pour en savoir plus

N'hésitez pas à prendre contact avec votre Mutualité Neutre.

